D-2025-128

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501364-20251201-D2025_128-DE

Département d'Ille-et-Vilaine

Ville de JANZÉ

# DECISION DU MAIRE

**OBJET : Réhabilitation d'une maison en salle de proximité et logements**
**Lot n°2 « Gros œuvre » / Avenant n°3**

**Le Maire de la Commune de JANZÉ,**

**VU** la délibération du conseil municipal n°DL2021-093 du 8 septembre 2021 qui stipule que le Maire peut, par délégation, signer tout avenant de l'opération de réhabilitation d'une maison en salle de proximité et logements dans le limite de 15% du contrat initial.

**VU** la nécessité de réaliser des travaux d'adaptation dans le cadre du lot n°2 « Gros œuvre », ainsi que le devis de moins-value de l'entreprise titulaire du lot concerné, BM TEXIER, concernant ces prestations.

## D É C I D E

**ARTICLE 1**

Dans le cadre du lot n°2 « Gros œuvre » de l'opération de réhabilitation d'une maison en salle de proximité et logements, le montant du marché est modifié comme suit :
Montant initial du marché : 125 589,98 € HT, soit 143 914,44 € TTC
Avenant n°1 : 5 230,00 € HT, soit 5 753,00 € TTC
Avenant n°2 : 1 995,00 € HT, soit 2 194,50 € TTC
Avenant n°3 : - 4 293,48 € HT, soit – 5 148,38 € TTC
Nouveau montant du marché : 128 521,50 € HT, soit 146 713,57 € TTC

**ARTICLE 2**
La Directrice Générale des Services,
Le Directeur du Pôle Territoire,
Le Comptable Public,
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Janzé, le 1er décembre 2025

**Le Maire,**

**Hubert PARIS**

MAIRIE DE JANZE
35150